



PROGRAMME D'AGRÉMENT EN MAMMOGRAPHIE – PROFIL PERSONNEL

Le PAM de la CAR a mis à votre disposition un compte professionnel en ligne au **accred.car.ca** où vous devez saisir vos crédits de formation professionnelle continue (FPC) et soumettre les formulaires requis pour maintenir votre statut d'approbation. **Seuls les technologues approuvés par le PAM peuvent travailler avec une unité agréée par le PAM.**

C'est la première fois que vous vous connectez ou vous avez besoin de réinitialiser votre mot de passe? Allez sur **accred.car.ca**, cliquez sur "Ne pouvez pas vous connecter..." au bas de la fenêtre de connexion. Le système vous enverra un courriel de **noreply@car.ca** pour définir ou réinitialiser votre mot de passe.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE OBLIGATOIRE

Les technologues doivent saisir 15 crédits de formation professionnelle continue (FPC) liés à la mammographie/imagerie mammaire, complétés au cours des 36 derniers mois. Un minimum de 7,5 de ces crédits doit provenir d'activités agréées et être justifiés par des certificats d'attestation. Sur la page d'**Accueil** de votre profil, dans la section **Exigences du programme**, cliquez sur « **Voir les détails des crédits de FPC** », vous verrez votre nombre total de crédits, agréés et non agréés, qualifiants (obtenus au cours des 36 derniers mois).



Canadian Association of Radiologists
L'Association canadienne des radiologistes

Accueil

Profil

Affiliations

FPC

Processus

Normes

Documents

Exigences du programme

MAP/PAM Radiologists/Radiologistes

[Voir les détails des crédits de FPC / Saisir les activités de FPC](#) 



0 crédits acquis de 15 Obligatoire

Accredited/Agrés - 0 crédits acquis, 7.5 Obligatoire

Unaccredited/Non agréés - 0 crédits acquis

Cliquez sur « **+ Activité** » pour ajouter des activités à votre profil.



Sélectionnez le type de crédits (catégorie)- non agréé ou agréé.

Les activités agréées sont celles qui ont été officiellement approuvées par l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM) en tant qu'activités de catégorie « A ». L'ACTRM attribue à ces activités une valeur de crédit spécifique, qui est indiquée sur le certificat d'achèvement. Lorsque vous enregistrez des activités agréées, vous devez télécharger votre certificat d'achèvement.

Les activités non agréées sont comptabilisées en heures plutôt qu'en crédits. Le système PAM convertit automatiquement les heures déclarées en crédits en fonction du type d'activité. Ces activités sont généralement des activités d'auto-évaluation et aucune preuve d'achèvement n'est requise lors de leur enregistrement.

Catégorie

 

Sélectionnez le type d'activité - Une liste d'activités par défaut est fournie. La sélection de l'activité entraîne l'ouverture des champs obligatoires suivants. Le certificat d'attestation d'une activité agréée est requis et doit être téléchargé.

Activité

Sélectionner une catégorie avec des options d'activité

Saisissez les heures (activité non agréée) ou le total des crédits (activité agréée).

Heures

Total des crédits

Cliquez sur le champ Achèvement et sélectionnez la date d'achèvement figurant sur votre certificat d'attestation (activité agréée) ou la date d'achèvement de l'activité (activité non agréée).

Achèvement

Nom - Saisir le titre de l'activité et le fournisseur de l'activité.

Nom

Preuves - Obligatoire pour toutes les activités agréées. Faites glisser ou téléchargez le certificat d'attestation.

Preuve

Faites glisser ou télécharger votre preuve d'achèvement ici.

Cliquez sur Sauvegarder lorsque que vous avez rempli tous les champs obligatoires.

